



## **Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes**

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

### **Conseil d'Administration du 2 février 2022**

En visioconférence par Zoom

#### **OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 21h00**

Rappel de l'ordre du jour :

- Point sur le site internet
- Courrier pour DMG (échange)
- Préparation AG (problème de lieu pour notre AG)
- Retour sur l'AG de l'ACGENA
- Courrier de Camille CARIO
- Evaluations par Marc BESNIER
- Courrier sur les formations hors quota

Présents : Virginie LAIDET, Marc BESNIER, Philippe BINDER, Anne GENDREAU, Christophe BONNET, Luc BUI-BARDET, Valérie TRANCHEE-VERGE, Vincent HELIS, Elodie ZAMBONI

Excusée : Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ

Avant de commencer à aborder les thèmes mis à l'ordre du jour, Valérie TRANCHEE-VERGE annonce aux membres du CA qu'elle souhaite arrêter la présidence du COGEMS après l'AG du 12 mars 2022 car elle a d'autres engagements ailleurs et ne peut pas assurer le poste de présidence de manière satisfaisante selon elle. Christophe BONNET reconnaît l'engagement important que ce poste demande et évoque la piste de la co-présidence entre plusieurs présidents.

#### **POINT SUR LE SITE INTERNET**

Luc BUI-BARDET a renvoyé les 3 devis en sa possession aux membres du CA afin que ces derniers puissent les étudier. Il est rappelé l'importance d'avoir un site internet pour la visibilité du COGEMS. Les mises à jour du site seraient assurées par Elodie car elle centralise déjà toutes les informations.

Comme cela avait été évoqué lors du précédent CA, voici les détails des 3 devis :

- 1 devis pour la création d'un site statique à 1 200€ ;
- 2 devis pour la création d'un site dynamique : un à 6 240€ avec une base de données, des accès restreints avec identifiants et différents niveaux de permissions et un autre à 9 120€

comprenant une formation à l'outil pour 5 personnes, la création d'une interface moderne, le support maintenance et mise à jour de l'outil pour une année.

Les 3 devis sont mis au vote afin d'informer le prestataire choisi pour qu'une première présentation du nouveau site soit effectuée lors de l'AG du 12 mars 2022 :

- Le premier devis ne reçoit aucun vote ;
- Le deuxième devis reçoit 7 votes ;
- Le troisième devis reçoit 1 vote.

## **COURRIER POUR DMG**

Après avoir envoyé une proposition de courrier à tous les membres du CA et après avoir apporté les modifications demandées par chacun, la Présidente a envoyé le courrier au directeur du DMG, Philippe BINDER. Celui-ci étant présent au CA, il explique qu'un vote devait initialement avoir lieu le lendemain du CA du COGEMS mais les membres du DMG étant beaucoup absents depuis novembre par vagues (covid), le conseil est reporté au mois prochain et il n'y aura donc pas de décision prise début février.

Cependant, Philippe BINDER s'est renseigné auprès des autres collèges et DMG pour voir comment ils fonctionnent. D'après les retours reçus, beaucoup de DMG ont des statuts obsolètes qui ne fonctionnent plus et un DMG n'a d'ailleurs pas de statut ; il ressort également que les autres collèges n'ont pas autant de sièges que le COGEMS au sein des DMG. Un débat s'engage donc sur la place des représentants du COGEMS au sein du DMG.

La Présidente demande à Philippe BINDER s'il serait possible d'avoir une ligne directrice avant le 3 mars 2022, date du conseil du DMG. Philippe BINDER répond par l'affirmative afin que les membres du COGEMS puissent échanger avant le prochain conseil du DMG.

## **PREPARATION AG**

Le département des Deux-Sèvres avait confirmé la mise à disposition de la maison du département pour l'AG du 12 mars 2022. Cependant, début janvier, Elodie a été informée que les locaux n'étaient plus disponibles. A ce jour, 3 possibilités s'offrent aux membres du COGEMS pour accueillir l'AG :

- La mairie de St Symphorien peut louer un espace pour un montant de 500€ auquel il faudrait ajouter le traiteur ;
- L'Espace Régional peut accueillir l'AG dans les mêmes conditions qu'habituellement pour un montant de 834€ auquel il faudrait ajouter le traiteur (les pauses café ne pourront plus être assurées par les salariés sur place) ;
- L'Hostellerie de l'Abbaye peut recevoir l'AG du COGEMS en privatisant une partie de ses locaux pour un montant de 55€TTC par personne présente, tarif incluant le repas.

Après échanges entre membres du CA, il est décidé d'organiser l'AG à l'Espace Régional. Elodie devra donc confirmer la réservation de la salle et voir pour trouver un traiteur.

La discussion se porte ensuite sur le déroulé de la journée et notamment sur l'ordre du jour et les ateliers. Concernant l'ordre du jour, plusieurs idées ont déjà été émises en amont. Aussi, l'ordre du jour devrait reprendre les éléments essentiels tels que le rapport moral, le rapport financier et le

point sur les formations organisées par le COGEMS mais aussi d'autres éléments tels que la présentation du nouveau collège, du site internet et la détermination du montant de la cotisation COGEMS pour 2022. Concernant les ateliers, Marc BESNIER propose d'en faire un autour de l'outil d'évaluation. Philippe souligne que l'outil actuel a été créé par des MSU et par des étudiants pour avoir tous les points de vue. Marc BESNIER rassure Philippe BINDER en assurant que l'objectif est d'améliorer l'outil et non de le modifier dans son intégralité.

Une prochaine réunion est prévue le mardi 8 février 2022 à 21h00 en visio pour finaliser le programme de l'AG ainsi que la convocation.

### **RETOUR SUR L'AG DE L'ACGENA**

La Présidente du COGEMS a participé à l'AG de l'ACGENA et s'est sentie prise au piège devant accepter un poste au sein du bureau de l'ACGENA, secrétaire. L'association ne peut pas encore être dissoute pour des raisons de comptabilité (il manque encore une facture du CNGE concernant le congrès de Bordeaux) et il a été décidé de garder l'association en sommeil dans le cas d'un nouveau congrès sur Bordeaux. Le collège de Limoges ne semble pas plus emballé que le COGEMS dans la poursuite de l'ACGENA.

### **COURRIER DE CAMILLE CARIO**

Les membres du CA du COGEMS ont reçu une demande de financement pour un DU de pédagogie de la part de Camille CARIO.

Un débat est lancé sur la réponse à apporter à cette demande. Camille étant très investie au sein du COGEMS, notamment en tant que responsable départementale pour la répartition des stages jusqu'à la dernière AGE et étant sur un territoire très peu représenté au sein du DMG (la Charente), certains membres jugent la demande pertinente. La Trésorière apporte un bémol voulant un cadre afin que la décision sur cette demande ne fasse pas jurisprudence par la suite. D'autres membres du CA soulignent que dans tous les cas, le CA est souverain dans ses décisions relatives au financement des formations de ses MSU.

Après avoir débattu sur ce sujet, il est décidé de faire un courrier à Camille CARIO lui annonçant que le sujet du financement des formations des MSU sera mis à l'ordre du jour de la prochaine AG et que le CA reviendra vers elle à l'issue de l'AG du 12 mars 2022.

### **FORMATIONS HORS QUOTA**

Suite à un décret paru en fin d'année 2021, les formations des MSU ne sont plus prises dans le hors quota des 21 heures de DPC annuelles. Le CNGE a déjà énormément communiqué sur ce sujet mais la question se pose quant aux informations que le COGEMS doit donner à ses adhérents. A l'unanimité, il est décidé que le COGEMS doit communiquer auprès des MSU en leur donnant les lettres types et la communication du CNGE. Vincent HELIS se charge de préparer un courrier qui sera envoyé à tous les adhérents du COGEMS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.